

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 2 mai 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social unique d'administration centrale des ministères économiques et financiers

NOR : ECOP2312051A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre V du Livre II ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment ses titres II et IV ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 modifié portant création et organisation générale des comités sociaux d'administration des ministères économiques et financiers et de leurs établissements publics, notamment son article 1^{er} et son annexe I ;

Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 des résultats de l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration unique d'administration centrale des ministères économiques et financiers ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2022 portant composition du comité social d'administration unique d'administration centrale des ministères économiques et financiers ;

Vu les désignations des représentants du personnel suppléants des organisations syndicales d'administration centrale des ministères économiques et financiers représentatives concernant la désignation,

Arrêtent :

Article 1^{er}

La formation spécialisée du comité social unique d'administration centrale des ministères économiques et financiers est présidée par le secrétaire général des ministères économiques et financiers.

Article 2

La formation spécialisée du comité social d'administration unique mentionnée à l'article 1^{er} est composée, outre son président, comme suit :

- Le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines ;
- Onze représentants titulaires et suppléants du personnel, dont la liste nominative figure en annexe du présent arrêté.

Article 3

La secrétaire générale des ministères économiques et financiers est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 2 mai 2023

Pour les ministres et par délégation :
Le secrétaire général adjoint,

Brice Cantin

**Annexe portant désignation des représentants du personnel
de la formation spécialisée du comité social d'administration
unique d'administration centrale institué auprès du ministre de l'économie, des finances,
et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la transformation
et de la fonction publiques**

*Au titre du syndicat CFDT Centrale des ministères économiques et financiers
(Confédération française démocratique du travail)*

Titulaires

M. CHAMOREAU Christian

Mme SAGLIET Véronique

M. JOSEPH Francis

M. THIRION Eric

Suppléants

M. ARGIEWICZ Michel

M. SONET Fabrice

Mme MOPSUS Elina

Mme PAPASTEPHANAKIS Galatia

*Au titre du syndicat UNSA Cefi
(Union nationale des syndicats autonomes)*

Titulaires

Mme SLIMANI Souad

M. LEFEVRE Sébastien

Suppléants

Mme DOUIS Monique

M. ESTRELLA Philippe

*Au titre de la liste SUD Centrale Solidaires et Solidaires CCRF et SCL
(Union syndicale Solidaires)*

Titulaires

Mme DUBARRY Véronique

Mme HERVÉ Fabienne

Suppléants

Mme RABRET Anne-Claire

Mme GUENERAIS Marine

*Au titre du syndicat CGT Centrale finances
(Confédération générale du travail)*

Titulaire

Mme PARROT Evelyne

Suppléant

M. ROLLET Xavier

*Au titre du syndicat FO Union
(Confédération générale du travail Force ouvrière)*

Titulaire

M. LE CORRONC Jean-Marc

Suppléant

M. FRONTIN Emmanuel

*Au titre de la liste CFTC Centrale et CFE-CGC Centrale
(Confédération française des travailleurs chrétiens
et Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres)*

Titulaire

M. PIBERNAT Thierry

Suppléant

M. TESSIER Samuel